



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



Photo CDC Unsplash

VACCINATION

FAIRE FACE ET S'ADAPTER

INTERVIEW DU DR LAURENT CARLINI P5

1,60€



ÉCONOMIE
ALMA,
UNE NOUVELLE LIBRAIRIE
AU CŒUR DE BASTIA P14

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P7
POLITIQUE P16 • AGENDA P17
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Y'A PIRE: JE POURRAIS
ÊTRE UNE EX-MINISTRE
DE LA SANTÉ MISE EN EXAMEN



KAMPA

SANTÉ

FAIRE FACE ET S'ADAPTER,
INTERVIEW DU DR LAURENT CARLINI P5

OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ÉCONOMIE **UNE NOUVELLE LIBRAIRIE AU CŒUR DE BASTIA**

POLITIQUE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P7

P14

P16

P17

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

U « cuntestu » corsu

Una volta di più, a Corsica hè inghjuliata da certi brutti lingu di gattivi sughjetti cuntinintali. È torna, l'affari nascini dopu à una partita di ballò. Sabbatu scorsu, in Liga 2, l'AC Aiacciu ricevìa in Timizzolu a squadra di Sochoux. Dopu à un scontru assai disputatu nant'à u tarrenu, sò l'Aiaccini chì ani vintu. I ghjucadori frusteri, soca scuntenti d'avè persu in François-Coty, ùn ani micca accittatu ssa disfatta. Unu di i soi, Christophe Diedhiou, hà dicitu di suvità l'Orsu Gaëtan Courtet in un corridori pà pigliassini à ellu. Di pettu à una situazione chì pudia nascia, un membru di a securità di l'ACA s'hè vulsutu metta à mezu par appacià i cosi. Ss'ultimu ùn avaria mai pinsatu ch'ellu si faria minà cù violenza da u ghjucadori di Sochoux, cù un ochju bellu ingunfiatu è u nasu insanguinatu. L'elementi perturbatori di i visitatori hè statu intarpillatu à l'aeruportu di a Cità imperiali da a pulizza ed hè statu tinutu à u cumissariatu fin'è a dumenica dopu meziornu. S'è l'inchiesta cuntinueghja, u club di Sochoux hà dicitu, par via di u so direttori generali, d'invadiscia i media lucali, amintendu un'antra virsioni: quilla di sustenidori soii minati, d'una squadra di securità aiaccina micca rispunsevuli è pericolosa è d'un ambienti generali pessimu in Aiacciu, è dunqua in Corsica, chì ùn hè micca una lighjenda urbana. Eccu u ritornu di u famosu «contexte corse»! Quillu dirighjenti pinzutu và più luntanu, dumandendu à a Liga di Ballò Prufizionali di rifletta à ùn fà più ghjucà scontri in Aiacciu, lampendu un avvertimentu: «un ghjornu, ci hà da essa un mortu!» Parolli d'una gravità strema è tinti d'un razzisimu mancu appena piattatu. Ci hà da vulè, à mumentu, chì una soluzione nascissi par falla finita cù st'impunità, sta pussibilità di pudè stupà in faccia à tuttu un populu, à un'isola sana senza essa inchiatatati. Quant'elli rachjani sti currachji maladetti! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Difficile, pour qui suit les échanges consacrés à la Corse sur Twitter d'échapper cette semaine à la déferlante post-match ACA-Sochiaux de commentaires footballistiques dont tous -loin s'en faut- ne portaient pas la marque de l'intelligence suprême ou du discernement pointu. On notera simplement, comme à l'habitude, quelques messages appelant à la violence contre les Corses, voire au bombardement d'Ajaccio... Le langage employé étant aussi impubliable qu'indigent, aucune capture d'écran ne sera infligée à nos lecteurs.

Autre «événement» ou vendu comme tel le 14 septembre et les jours précédents, la traversée Mandelieu-Calvi à la rame effectuée par deux youtubeurs, n'a pas excité plus que de raison la twittosphère insulaire. Certains parleraient même de twittogramme plat, tant la fameuse «ferveur» était absente. On notera -pour mémoire- cette gemme visant «les» Corses:

max maggio @06drm · 4h
Les Corses roulent et votent pour Macron.



Sur un tout autre sujet, les réactions suivant la condamnation d'EDF pour l'incendie qui, en 2009, avait ravagé l'Alta Rocca et la vallée de l'Ortolu, visaient le montant de l'amende fixé à 40 000 € par le tribunal. Jugement à l'encontre de la relaxe demandée lors du procès de juin dernier par Karine Greffe, alors procureure.

Visiblement considérée comme minime, la somme a inspiré ces



deux réponses acerbes:

Après avoir souri, il convient de préciser qu'un olivier multiséculaire peut être coté 4 000 €. Le prix d'un arbre entre 20 et 30 ans se rapproche plus des 400 €, soit une amende représentant 100 oliviers, soit moins que le nombre de ceux brûlés dans l'Ortolu uniquement.

Pour ce qui touche aux interventions aériennes, après vérification et recherches, l'heure de vol d'un Canadair est estimée à 16 000 €. Encore faut-il noter qu'il s'agit là du coût évalué en 2006... On se doute que l'évolution n'a pas suivi une pente descendante, mais a-t-on atteint la barre des 40 000 €? Rien n'est moins sûr.

Enfin, notons que ces 40 000,00 € sont une amende, le montant des préjudices sera fixé ultérieurement ■ **Eric PATRIS**

HUMEUR

Le casse-tête des prénoms enfin réglé ?

À chaque fois, c'est la même histoire. À l'approche de l'arrivée de bébé se pose le choix évident du prénom qu'il portera toute sa vie. Un choix cornélien, qui doit prendre en compte aspirations des parents, hommage à un aïeul Jean ou Paul, mais aussi souci de faire original sans trop l'être, en s'inspirant de la série télé du moment: Ary, Amy, Eleven? Et, évidemment, il y a la tentation de jouer la carte «nustrale»: Livia, Andria, ou Sampieru... Une source de dispute pour certains, l'esprit déjà miné par les préparatifs de la naissance. Éric Zemmour, animal médiatique, prétendant non déclaré à la fonction suprême dans une France minée par les mouvements sociaux, propose aux parents une solution de génie en disant vouloir n'imposer que des prénoms français.

Le débat n'est pas récent mais avouons que cette idée, au-delà d'être semble-t-il la solution idéale pour régler les problèmes sociaux, économiques et surtout sécuritaires dans le pays, enlèverait un poids à la future maman. Il faut dire que lorsqu'on parle prénoms, il y a de quoi se perdre. Un livre bestseller en recense près de 12 000: Lina, Chloé, Yasmine, Soline, Basile, Spencer... Le tout classé par origine, rareté, originalité, sur 600 pages. Comment ne pas s'émerveiller devant une Théoxane ou un Othello qui confèrerait à notre petite tête blonde un soupçon d'originalité la faisant émerger de la masse des Lisandru et Ghjulia? Très séduisants, mais pas français, pour le potentiel candidat à la présidentielle. Cela dit, une liste de prénoms «bien de chez nous» existe bel et bien, on peut la trouver sur les sites de certaines préfectures. Un document de 11 pages listant des Roger, Sylvie, Thomas, Ursule et évidemment Éric, francisation du prénom scandinave Eirikr. Un choix certes limité, mais moins prise de tête. Et si, toutefois, la meilleure option en matière de prénoms ne venait pas d'Éric Zemmour mais plutôt d'Elon Musk, génie des technologies, qui a baptisé son fils X Æ A-12, prononcé «X Ash a Twelve»? Au fond, rien ne vaut une bonne vieille formule: les mathématiques, elles, sont un langage universel.. ■ **Christophe GIUDICELLI**

FAIRE FACE ET S'ADAPTER



Photo CDC Unsplash

Laurent Carlini est médecin généraliste libéral et urgentiste à l'hôpital d'Ajaccio. Depuis le début de la campagne vaccinale contre le Covid-19, il coordonne le centre de vaccination de la Gravona, à Peri. Alors qu'une grande majorité de la population corse est aujourd'hui vaccinée, il loue la réactivité et la mobilisation de tous les professionnels de santé insulaires qui ont permis de faire face.

Où en est-on de la vaccination aujourd'hui en Corse ?

70 % population insulaire a reçu une première injection, et un peu plus de 65 % a un schéma vaccinal complet. Mais on a encore, malgré tout, des personnes âgées, fragiles ou à risque qui n'ont pas encore bénéficié d'une primo-injection. Donc il y a encore quelques semaines de vaccination pour arriver à un taux de couverture vaccinale qui soit optimal.

On sait que la Corse a d'abord été championne nationale de la vaccination, avant de connaître une baisse sensible ensuite, avant l'été. Pourquoi, selon vous ?

Effectivement, nous avons été en tête au début de la campagne vaccinale. Cela s'explique certainement par deux raisons. La première, c'est la mobilisation de tous les professionnels de santé insulaires avec un peu plus d'une quinzaine de centres de vaccination qui ont maillé toute l'île, et puis l'adhésion de la population à ces premières semaines de vaccination, avec aussi, on le sait, un fort pourcentage de la population qui est âgé et fragile et qui a été rapidement concer-

né. Et puis, à la fin du printemps, notamment aux mois de mai et juin, nous avons connu un fléchissement dans le rythme de la vaccination qui a été redynamisé suite aux annonces du Président de la République. Comment expliquer ce retard ? Je pense que c'est un melting pot de plein de choses. Peut-être notamment parce que nous avons vacciné très rapidement tous les volontaires, et qu'ensuite il a fallu faire un travail de pédagogie et d'incitation que l'on continue à faire. C'est un travail qui prend forcément du temps parce qu'il faut prendre le temps de convaincre les indécis, ce qui explique certainement ce retard à la vaccination qui concerne essentiellement les publics un peu plus jeunes.

Justement, aujourd'hui on parle beaucoup de la vaccination des plus jeunes et des 12-17 ans notamment. En Corse, nous sommes encore sous la moyenne nationale à ce niveau-là. Quels nouveaux moyens activer pour rattraper ce retard ?

L'idée du centre de vaccination de la Gravona, comme de tous les centres, c'était de proposer, quinze jours avant la rentrée



« Il ne faut pas se tromper de combat. Effectivement l'hôpital ne doit pas devenir un lieu d'infection, il faut à tout prix qu'il soit préservé, aussi bien pour les soignants que pour les patients. Mais il y a un seul et même combat : c'est cette épidémie de Covid-19 contre laquelle il faut que nous soyons tous unis. »

scolaire, une campagne de vaccination, en mettant à disposition les doses nécessaires pour pouvoir vacciner tous les adolescents volontaires qui avaient envie d'appréhender cette rentrée scolaire de la manière la plus sereine possible. Je pense que les adolescents ont bien conscience de la situation. Dans les centres, on voit que ce qu'ils verbalisent c'est l'envie de pouvoir passer une année scolaire la plus normale et la plus sereine possible, de pouvoir assister aux cours en présentiel et de pouvoir participer à toutes les activités de loisirs, sportives ou culturelles. Depuis mi-septembre, nous intervenons aussi dans les collèges et lycées. Nous nous déplaçons sur site pour rendre encore plus facile l'accès à la vaccination. Lors de ces journées, des pédiatres nous accompagnent pour rassurer, répondre aux questions des parents et rendre cette campagne de vaccination la plus simple possible.

Comment convaincre la population corse qui ne l'a pas encore fait d'aller se faire vacciner ?

Il faut toujours revenir aux fondamentaux : privilégier la science et garder la raison. Je pense que la vaccination a largement fait la preuve de tous ses bénéfices. Il y a maintenant plusieurs milliards d'individus qui sont vaccinés sur la planète, et nous avons des effets indésirables qui restent à la marge et une balance bénéfice-risque qui est très largement en faveur de la vaccination. Le variant Delta, forcément, change un petit peu la donne car il est beaucoup plus contagieux que le précédent, mais nous avons la chance d'avoir un vaccin disponible qui fonctionne sur tous les variants actuels, qui offre une protection optimale à hauteur de plus de 90 % contre les formes graves, et qui donc évite les hospitalisations. Les chiffres ne trompent pas : on constate qu'actuellement 90 % des patients hospitalisés sont des patients qui ne sont pas vaccinés. Certes, l'efficacité a probablement diminué de manière un peu proportionnelle sur ce qu'on appelle l'infection symptomatique et la transmission, mais cela reste quand même efficace à 60 %, et tous les bénéfices sont largement acquis en ce qui concerne les formes graves, les hospitalisations et les décès.

Cependant, la vaccination à elle seule ne suffit pas, et il faut continuer à appliquer les gestes barrières...

C'est le message que j'essaye de véhiculer le plus souvent possible. Évidemment que la vaccination est un peu la pièce centrale dans la lutte contre cette épidémie, mais il ne faut pas utiliser un moyen ou l'autre. Il faut faire l'association de tous les moyens de prévention que nous avons à disposition : c'est la vaccination, les gestes barrières, la distanciation, le masque notamment dans les espaces clos ou à forte densité de population. L'hiver dernier, nous avons aussi été à l'initiative de cette tribune de professionnels de santé dans laquelle nous militons pour l'instauration d'un test PCR avant chaque arrivée en Corse. C'est encore se faire tester au

moindre symptôme et s'isoler en attendant les résultats, car c'est comme cela qu'on casse les chaînes de contamination. C'est en combinant tous ces moyens de prévention que l'on arrivera à réduire le plus possible la circulation virale. Il faut absolument y arriver, car plus le virus circule, plus il mute et plus on s'expose à l'apparition de variants qui pourront peut-être devenir résistants à la vaccination, ce que l'on veut à tout prix éviter.

On sait que beaucoup de soignants, notamment en Corse, ne souhaitent pas se faire vacciner. Or, depuis le 15 septembre ces derniers s'exposent à des suspensions. Une situation qui laisse planer la menace du manque d'effectifs, notamment dans les hôpitaux. Est-ce que cela vous inquiète ?

Oui, forcément, parce que nous avons un système de santé qui était déjà fragile avant la crise sanitaire que l'on traverse actuellement, et cette fragilité a été exacerbée au cours de tous ces mois d'épidémie de Covid-19. Donc, forcément c'est une crainte. Après, il ne faut pas se tromper de combat. Effectivement l'hôpital ne doit pas devenir un lieu d'infection, il faut à tout prix qu'il soit préservé, aussi bien pour les soignants que pour les patients. Mais il y a un seul et même combat : c'est cette épidémie de Covid-19 contre laquelle il faut que nous soyons tous unis.

Comment le système de santé insulaire a-t-il fait face à cette épidémie ?

Malgré sa fragilité, notre système de santé a su s'adapter car il a été dans l'anticipation et la prévention. J'ai pu le constater sur le centre hospitalier d'Ajaccio où, au moment de la première vague de l'épidémie, il y a eu une anticipation et une réactivité incroyables de la part des directeurs de cellule de crise et des réanimateurs, qui ont tout de suite adapté le dispositif et ont su mobiliser du personnel et des lits supplémentaires pour ne pas avoir à faire du tri de patients. Tout cela s'est fait grâce à la mobilisation de tous les professionnels de santé, qu'ils soient hospitaliers ou libéraux. Tout le monde a été mis à contribution et tout le monde s'est investi. Le but, c'était de pouvoir soigner tous les patients et aussi de pouvoir maintenir le mieux possible cette fameuse double filière. Il y a évidemment cette épidémie de Covid-19, mais il y a à côté tous ces soins programmés et il fallait pouvoir tenter de maintenir de front toutes les activités chirurgicales qui n'étaient pas forcément urgentes. De plus, cet été la difficulté était aussi d'affronter une double vague : celle de la 4^e vague de l'épidémie de Covid-19, avec des patients beaucoup plus jeunes qui ont été hospitalisés, et la vague liée à une activité touristique importante qui amène donc une augmentation des passages aux urgences et des hospitalisations pour toutes les activités de traumatologie, d'accidents de la voie publique ou de plongée. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI

MOUILLAGE DE YACHTS DANS DES SITES PRÉSERVÉS

Le cas du golfe de Sant'Amanza en passe de se généraliser



Photo Julien Davi Pixabay

Le 29 août 2021, l'association pour la protection de l'environnement U Levante faisait savoir qu'elle avait, avec l'association ABCDE, déferé au Tribunal administratif la municipalité de Bonifacio à installer deux zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) composées de coffres d'amarrage «écologiques» pour les bateaux de 24 mètres et plus près du rivage dans le golfe de Sant'Amanza. U Levante soulevait le fait que cet arrêté préfectoral revenait sur un précédent arrêté n'autorisant le mouillage des grosses unités qu'au large ou dans les ports et faisait valoir que la zone concernée «est partie intégrante d'une réserve naturelle créée dans un but de protection de la flore et de la faune, avec les ZMEL, ce sera "moins pire" qu'avant!», le principe de protection intégrale des herbiers marins et de leur faune étant de fait remplacé par la notion de dégâts jugés limités voire acceptables. Cela étant, le cas de Sant'Amanza semble n'avoir été qu'une esquisse de ce qui se profile pour l'ensemble des eaux de Méditerranée française. En effet, après avoir rencontré «les acteurs de la grande plaisance en Méditerranée», le 9 septembre 2021 au Cannes Yachting Festival, Annick Girardin, ministre de la Mer, a présenté sa stratégie pour «pérenniser la navigation des grands yachts». C'est que l'enjeu économique serait de taille. Ainsi, selon le ministère, «un yacht de 40 m comprenant 3 à 8 membres d'équipage accueilli à l'année permet à un port de récupérer jusqu'à 3 millions d'euros par an». La grande plaisance générerait «près de 3 milliards d'euros de retombées économiques directes et indirectes et 15 000 emplois». La stratégie développée par la ministre repose sur quatre axes : maintien «d'un très haut niveau de service aux yachts avec un guichet unique pour les démarches administratives»; maintien des compétences et savoir-faire au sein des entreprises en particulier dans le secteur de la rénovation et de la maintenance; promotion de la destination Yachting France à destination des professionnels de la clientèle française et étrangère... Mais, surtout, il s'agira d'assurer la préservation de la qualité environnementale... «avec la mise en place de coffres de mouillages dans des sites préservés et emblématiques à l'horizon de la saison 2022». Le «respect de la biodiversité» est naturellement mis en avant par la ministre. Mais on regrettera que l'importance de ladite biodiversité se borne à constituer ce qui «fait le charme et l'intérêt du mouillage le long de nos côtes». D'autant qu'un rapport de prospective sur la croisière, le yachting et la plaisance en Méditerranée de décembre 2020, financé par l'Union européenne,* met en évidence une tendance générale marquée par la croissance constante du nombre de yachts et de leur dimensions et une augmentation connexe de la dégradation/pollution environnementale, malgré la réglementation environnementale croissante et les possibilités technologiques. ■ EM

*via le programme de recherche et d'innovation Horizon 2050

85,9 %

Les chiffres de la semaine

des 13/18 ans disent aimer les maths, mais 50 % en ont peur selon le sondage réalisé en juillet 2021 sur 1060 personnes par Jai20en-maths.com, plateforme d'apprentissage des mathématiques. 35 % des élèves interrogés jugent ne pas être bons à cause de lacunes accumulées, 20 % disent ne rien y comprendre, 15 % estiment ne pas avoir la bosse des maths, 20 % ont jeté l'éponge, 15 % imputent leurs mauvais résultats au fait de ne pas aimer leur prof.

6,80

Les chiffres de la semaine

c'est la note globale obtenue par Ajaccio au Baromètre des villes marchables, réalisé de décembre 2020 à mars 2021 par la FFRandonnée et la plateforme Place aux piétons. Sur 200 villes, ce score place Ajaccio au bas du tableau, avec Asnières, Aubervilliers, Marseille et Carcassonne. Sur une notation de 0 à 20, les piétons ajacciens ont octroyé à leur ville : 7,12 sur la sécurité, 4,99 sur le confort, 4,05 sur les efforts consentis à l'égard des piétons.

40 000

Les chiffres de la semaine

euros : c'est le montant de l'amende infligée à la société EDF, le 14 septembre 2021, par le tribunal d'Ajaccio qui l'a jugée responsable des deux incendies qui ont ravagé un total de 4 000 hectares en 2009, à Aullène et dans la vallée de l'Ortolo, en Corse-du-Sud. EDF a été condamnée, et c'est une première au pénal, pour «manquement à une obligation de sécurité par négligence». Le tribunal a par ailleurs fixé à mars 2022 l'examen des demandes indemnitaires.

INNOVATION

Trois lauréats pour l'appel à projets Paol'Innov

En avril 2021, l'Université de Corse lançait un appel à projets interne, Paol'Innov, pour soutenir la pré-maturation de projets innovants. L'objectif était de mettre en place un dispositif incitatif pour soutenir l'innovation à l'Université de Corse et de mettre ainsi en avant des recherches innovantes visant à lever des verrous scientifiques et/ou pédagogiques. Les projets, à déposer avant la mi-juin 2021, devaient explorer une idée nouvelle et en démontrer la faisabilité, ou bien valider un concept laissant présager l'émergence de projets de plus grande ambition. Chaque projet devait être porté par un personnel de l'Université de Corse en activité (enseignant-chercheur, chercheur, enseignant ou ingénieur), pouvant faire acte de candidature seul ou en qualité de représentant d'une équipe. Treize projets ont été déposés et trois ont été finalement sélectionnés (un projet pédagogique et deux projets de recherche) pour un montant total d'aide de 60 000 euros (20 000 euros par projet). L'Université de Corse a donc pu financer 30 % des demandes. Premier lauréat, le projet Paoli Boat, porté par Sébastien Santoni (maître de conférences), Emilie Garel (maître de conférences) et Frederic Huneau (professeur), qui concerne le développement d'un drone aquatique léger destiné à l'acquisition de données physico-chimique en continu, avec conception de carte hautes résolution 2D et 3D. Vient ensuite le projet Archéo stone, axé sur l'utilisation d'outils numériques, captures vidéos et photogrammétriques dans le domaine de l'archéologie. Il a pour but de préserver le patrimoine archéologique par une capture temporelle des espaces archéologiques, d'étudier des sites à distance de façon virtuelle par la création d'un corpus permettant la réalisation de travaux typologiques et morphologiques. Il permettra aussi de présenter au grand public des contenus virtuels de sites archéologiques à gravures et peintures rupestres de Corse. Il a mobilisé une équipe composée d'Antonia Colonna (maître de conférences), Angélique Micaelli (maître de conférences), Jean-Pierre Isacco (doctorant) et Claire Casanova (stagiaire en master). Dernier projet retenu, Windu, autour duquel ont planché Xavier Silvani (ingénieur de recherche au CNRS), Eric Innocenti (maître de conférences) et Thierry Carlotti (technicien DSN) et qui ambitionne de mettre au point une solution de mesure des grandeurs environnementales dans des conditions d'événements extrêmes et assurer un suivi haute performance des événements extrêmes naturels (vent, crue, précipitation...) ou industriels (pollution, incendie, vibration...) ■ AN

TRANSPORTS

Trois femmes à la tête du Conseil de surveillance d'Air Corsica

Suite aux élections territoriales de juin 2021 et à l'installation de l'Assemblée de Corse le 22 juillet 2021, le Conseil de surveillance de la compagnie Air Corsica s'est réuni le 14 septembre à Ajaccio afin d'accueillir ses nouveaux membres récemment élus. Marie-Hélène Casanova-Servas a été reconduite à la présidence de ce conseil. Elle sera secondée par Vanina Borromei, ex-présidente de l'Office des transports de Corse, qui a été désignée première vice-présidente et par Muriel Fagni, seconde vice-présidente. ■ AN

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le CIAS d'Île-Rousse Balagne prône la justice alimentaire

Parmi les 86 projets retenus par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre l'appel à projets pour l'émergence de projets alimentaires territoriaux (PAT), celui porté par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la Communauté de communes Île-Rousse-Balagne, axé sur la justice alimentaire. Il se traduit par la mise en place de neuf actions autour de sept thèmes prioritaires: renforcer le rôle social de l'alimentation; agir contre la malnutrition, la dénutrition et les maladies chroniques associées; lutter contre l'isolement et les déserts alimentaires; aller vers l'autonomie alimentaire des territoires et des personnes; favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux dans les cantines scolaires; répondre aux besoins d'urgence alimentaire et accompagner les ménages pour une alimentation durable; mettre en relation des différents acteurs et maintenir la dynamique autour du PAT. Le projet bénéficiera d'un financement à hauteur de 90 376 €. ■ AN



Les chiffres de la semaine

852 838

passagers, dont 12 774 croisiéristes, ont transité par les ports de commerce de la Corse en août 2021, contre 805 241 en août 2020, soit une progression de 5,91%. La hausse est un peu plus sensible pour le trafic régulier national (5,99%) que pour le trafic régulier international (5,74%). Depuis le 1^{er} janvier 2021, les ports corses totalisaient au 31 août un trafic passagers de 2 209 022 personnes contre 1 700 696 en 2020 (+ 29,98%).

Source: CCI

Les chiffres de la semaine

390 000

euros d'aide d'ores et déjà accordés par la Mission Patrimoine, dans le cadre du Loto du patrimoine 2021, au Couvent de Marcassu, fondé en 1621 à Cateri, sélectionné en avril 2021 comme projet emblématique de la Corse. Malgré les efforts des congrégations qui s'y sont succédées et des associations locales pour l'entretenir, sa toiture nécessite une réfection totale. Un appel aux dons a en outre recueilli près de 20 000 euros soit 24% de l'objectif de collecte.

Les chiffres de la semaine

8%

environ d'augmentation en un an sur les prix de production de l'industrie française et les prix agricoles à la production en juillet 2021, selon le dernier point de conjoncture de l'Insee. La reprise mondiale s'est accompagnée d'une remontée des cours des matières premières, susceptibles d'alimenter, une inflation qui pourrait prochainement dépasser en France, « au moins ponctuellement », les 2% en glissement annuel.

CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 30/08/2021, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI JAPA
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
Siège social : Cassano - 20214 MONTEGROSSO
Capital : 1.000 €.
Durée : 70 ans. - R.C.S : BASTIA
Co-Gérants : Madame Jacqueline MA-DEDDU demeurant Cassano 20214 MONTEGROSSO et Monsieur Pascal COLOMBANI demeurant Cassano - 20214 MONTEGROSSO

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/09/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BORRAGINI
Objet social : Tous travaux de nettoyage de bâtiment, nettoyage industriel et nettoyage de chantier
Siège social : Terrazzone - 20 214 MONCALE
Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Président : Monsieur Régis BORRAGINI demeurant Ld Terrazzone - Route de la figarella à MONCALE (Haute-Corse).

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 3 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FERMATECH
Siège : Chemin de Petra Rossa - Plaine de Péri - Pastriciaiella - 20167 PERI
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2.000 euros
Objet : Installation, vente, réparation et maintenance portails, portes et menuiseries automatisées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Julien STEFANINI, demeurant Chemin de Petra Rossa - Plaine de Péri - 20167 PERI
La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis
Le Président

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MONTE ASTU
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : Résidence Castellacci, C/o Antoine et Emmanuelle Luciani 20220 Monticello
OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis Lieu-dit Bodri, 20256 Corbara.
DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur Antoine LUCIANI, demeurant Lotissement Castellaccio 20220 Monticello.
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément. Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis

N° 05



PLMC AVOCATS

658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES - Tél 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par AGE en date du 30 06 2021 a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOLDING LG
Objet social : La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personne morale / Le contrôle de gestion, d'audit et de Conseils/ l'Etude le conseil et le suivi de tous projets industriels et immobiliers / La prestation, la communication et le marketing.
Capital : 619.633 €
Siège Social : Lieu dit Agha Rossa - Route de Vescovato - 20125 VESCOVATO
Durée : 99 ans

Président : Pierre Jacques LUCIANI GIAMARCHI - Né le 10 08 1984 à Bastia - NF - domicilié Lieudit Agha Rossa - Route de Vescovato - 20125 VESCOVATO

Admission aux Assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clauses d'agrément : Cession libre entre les associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise cependant à agrément dans les autres cas
Immatriculation : RCS BASTIA

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/09/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI BRETZEL
Siège social : 34 rue des alouettes, 20290 BORG
Capital : 1.000€
Objet : Acquisition, administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérance : M. alexandre ODANT, 34 rue des alouettes, 20290 BORG, Mme aude ODANT, 34 rue des alouettes, 20290 BORG
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 Septembre 2021, à BASTIA [20200], il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : BRUNA
Forme : société par actions simplifiée
Objet : La vente au détail de prêt à porter pour enfants, chaussures, articles de maroquinerie et d'accessoires de mode, d'articles de sports, cadeaux, linges de maison et petite bijouterie pour enfants.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : 6 Bis, rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
Capital social : 1 000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusifement.

Président : Madame Emma ALBERTINI CARLOTTI, Demeurant Villa les Buissonnets, Citée Comte, 2 route du Fort de Toga, 20200 Ville di Pietrabugno.
Directeur Général : Monsieur François-Xavier CARLOTTI, Demeurant Villa les Buissonnets, Citée Comte, 2 route du Fort de Toga, 20200 Ville di Pietrabugno.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis et mention

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01/09/2021, à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées à Associé Unique
Dénomination : LE TRA' DI NOI...
Siège : Cz Monsieur EL KALAI TOUFIQU Strada di Figarella - Figarella 20290 LUCCIANA

Objet : Organisation d'événements de type mariages, baptêmes, anniversaires, soirées privées; salons, foires, location d'espace pour les événements organisés par la société ou pour l'accueil d'événements organisés par un tiers, restauration événementielle de type traiteur, fabrication de biscuits, bûchettes et pâtisseries de conservation.
Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Capital : 200 Euros apport en numéraire.

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Toufiq EL KALAI Demeurant : Strada di Figarella - Figarella - 20290 LUCCIANA
Immatriculation : RCS de BASTIA

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SAS "PIERRES ET GABIONS"
Siège : Chez Monsieur Didier MATHIAS - 81 lotissement Bevinco - 20620 BIGUGLIA

Objet : La vente de pierres, gabions et autres fournitures pour l'aménagement extérieur

Durée : 99 années
Capital : 2 000 euros
Président : Monsieur Didier MATHIAS demeurant 81 Lotissement Bevinco - 20620 BIGUGLIA
Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis

CHANGEMENTS NOMS

N° 10



Maître B. LEONELLI

Avocat à la Cour
5 Rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

AVIS DE REQUETE AUX FINS DE CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Gabriel, Maxime BATTINI, né le 12 juillet 2000 à BASTIA (HAUTE-CORSE), demeurant à Résidence Petra Verde - Bât. 4 - 20200 BASTIA, dépose une requête auprès de Monsieur le Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DI LECCE. La présente publication est faite conformément à la loi.

Fait à BASTIA le 09 Septembre 2021

CHANGEMENTS PRESIDENTS

N° 11

NOARO CONSULTING.

Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1 CASEDDI, 1 CURPACHIA, 20110 VIGGIANELLO.
881438311 RCS d'AJaccio

PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGE en date du 8 septembre 2021, à compter du 8 septembre 2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Madame Magali NOARO, demeurant 1 Casceddi, 1 Curpachia, 20110 Viggianello en remplacement de Thierry LAMORLETTE. Mention sera portée au RCS d'AJaccio.

CREATEURS D'ENTREPRISE

pour être bien informés

ABONNEZ-VOUS

MODIFICATIONS CAPITAL

N° 12

RC IMAGES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 319 400.00 €
Siège social : Route d'AFA
Lieu-dit U Vangone
20167 APPIETTO
807 907 191 RCS AJACCIO

Suivant décision unanime prise par acte sous seing privé entre tous les associés en date du 16 août 2021, il résulte que le capital social a été porté de 1 000.00 € à la somme de 301 000.00 €, par un apport de la pleine propriété de 10 actions de la société HC SPORT, Société par actions simplifiée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le N° 802 463 505, représentant 100% du capital et des droits de vote de ladite société, effectué par Monsieur Hector CABELLA.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés comme suit :
Article 7 - APPORTS

Lors de la constitution, il n'a été procédé qu'à des apports en numéraire. Les sousignés apportent à la société, savoir : Monsieur Hector CABELLA, la somme de cinquante euros 50.00 €, Monsieur Rémy CABELLA, la somme de neuf cent cinquante euros 950.00 €. Montant total des apports en numéraire : mille euros 1 000.00 €. Ladite somme correspond à la souscription de cent (100.00) parts de dix euros (10.00) chacune, intégralement libérées, que l'atteste les certificats du dépositaire établis, en date du 5 novembre 2014, par le Crédit Agricole de la Corse agence d'AJACCIO pour le compte de la société en formation. Par décision unanime prise par acte sous seing privé entre tous les associés, il a été apporté à la société par Monsieur Hector CABELLA la pleine propriété de 10 actions de la société HC SPORT, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé à Route d'AFA, Lieu-dit U Vangone, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le N° 802 463 505, représentant 100% du capital et des droits de vote de ladite société.
Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 319 400.00 € [trois cent dix-neuf mille quatre cents euros].
Il est divisé en trente et un mille neuf cent quarante 31 940 cent dix euros (10 euros) l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant Légal

N° 13

ASKESIS
Société d'Associés - Law Firm

Suivant PV de l'AG du 29/06/2021, de la **SAS IMUSIC GROUP**, au capital de 94.330 euros sis 5, Montée SAINTE-CLAIRE - 20200 BASTIA, 828 216 572 RCS BASTIA, il a été décidé de réduire le capital social motivé par des pertes d'un montant de 90.000 euros pour le porter à 4.330 euros à compter de ce jour. RCS BASTIA.

N° 14

Notaire

SARL Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI- LIEUTAUD

notaires associés
à VILLE DE PIETRABUGNO
(Haute-Corse),
Toga, Immeuble - "Le Napoléon"
Tél : 04 95 31 13 57
dominici.fouquet@notaires.fr

RESIDENCE ADELINE

Société civile immobilière
Capital : 293 100 euros
Siège : BASTIA (20200) Les Terrasses
de Funtanone Route de Ville, bâti-
ment A. RCS BASTIA : 878 688 209

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître MASSONI-LIEUTAUD Martine, Notaire Associé à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse) le 17 Août 2021, déposé au service de la publicité foncière de BASTIA, le capital de la société RESIDENCE ADELINE a été porté de 2 100,00 € à 293 100,00 € par voie d'apport en nature d'une maison d'habitation cadastrée A 1680 sur la commune de VILLE- DI-PIETRABUGNO (Haute-Corse) Lieu-dit Canave Nuove Les articles « Apports » et « Capital » des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : 2 100,00 €
Nouvelle mention : 293 100,00 €

Pour avis
Le notaire.

N° 15

EMUSINSO - EMU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Poggiale B. Ferracci
20114 FIGARI
RCS AJACCIO 852 726 900

Aux termes du PV des Décisions du 30 décembre 2020, le Président a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant :
- de 7.560 euros, par l'émission de 756 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune
- de 201.188 euros, par voie d'élévation de la valeur nominale des actions à 83 euros
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 228.748 euros, divisé en 2.756 actions de 83 euros de valeur nominale chacune.
Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX
OU
PAR TELEPHONE

N° 16

CALA BIANCA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 400 000 euros
ramené à 200 000 euros
Siège social : PORTO-VECCHIO
(20137), Route de Palombaggia
890 300 932 RCS AJACCIO

AVIS DE MODIFICATION

Le 08/09/2021, il a été constaté le rachat de 2 200 000 actions, leur annulation corrélative et la réalisation effective de la réduction du capital social d'un montant de 2 200 000 € pour le ramener de 2 400 000 € à 200 000 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'AJACCIO.

N° 17

LE FORUM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 20 Boulevard Paoli
20200 BASTIA
348 794 264 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27.04.2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 03 août 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 6.858 euros, pour être ramené de 7 622,45 euros à 764,45 euros arrondi à la somme de 762,00 euros afin de supprimer les rompus [soit 50 parts x 15,24 euros] par rachat et annulation de 450 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq (7 622,45 euros)." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux euros (762,00 euros)."

Pour avis, La Gérance

N° 18

SALON LES FILLES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège : Résidence le Mona Lisa
Bd Benoîte Danesi
20200 BASTIA

RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 09/08/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 500 Euros pour être ramené à 500 Euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification de l'article 8 des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de 1000.00 Euros [mille euros].
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de 500.00 Euros [cinq cent euros].
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

CHANGEMENTS GERANTS

N° 19

Notaire

SCP MAMELLI

Notaires
20217 SAINT FLORENT
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

"FREEDOM"

Société civile
Capital : 500,00 euros
Siège social : PATRIMONIO (20253)
Lieu dit Lustincone
RCS BASTIA 522 694 447

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 31 août 2021 il a été constaté :

1° La démission de ses fonctions de gérante de Madame Dominique GUICHON demeurant à PATRIMONIO (20253) Hameau Frasciasca née à ANNECY (74000) le 25 octobre 1968, à compter du 31 août 2021.

2° La nomination en qualité de nouveau gérant de Monsieur Frédéric Martin GROSSI demeurant à PATRIMONIO (20253) Hameau Frasciasca né à MONTPELLIER (34000) le 9 octobre 1970, à compter du 31 août 2021.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Notaire

N° 20

CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société « **NOTTI** », ayant son siège social à Ajaccio (20000), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 805 203 486, réunie le 07 septembre 2021, a accepté la démission d'Antony PERRINO de ses fonctions de gérant et a nommé monsieur François PERRINO aux fonctions de gérant, sans limitation de durée.

Elle a également décidé de porter la date de clôture de son exercice social au 31 décembre 2021.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le gérant
François PERRINO

N° 21

SCI CJ CORSICA

Société civile
au capital de 1.000 €
Siège social :
Buro Club Pôle de Suartello II
Route de Mezzavia
20090 AJACCIO
900 783 572 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 7 septembre 2021, les associés ont décidé de nommer M. Mehdi JAIDI, demeurant Place des Perrières 4 - 1296 COPPET (Suisse), en qualité de gérant, en remplacement de M. Gérard LANDAUER. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

La gérance.

TRANSFERTS SIEGES

N° 22

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes de décisions des associés en date du 08 septembre 2021 de la société « **SCI BALEO 4** », SCI au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Ajaccio, route des Cèdres, Résidence Parc Impérial - Le Trianon, c/o M. Perrino, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 843.725.482, le siège social est transféré : « Centre Leclerc » RT 22 - 20167 SARROLA-CARCOPINO Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention
François PADRONA, gérant

N° 23



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 - BASTIA
Tél. : 04. 95.31.69.67
Fax: 04. 95.32.79.15

PANITERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50,000 €
Siège social : Lotissement Razzetta -
Route Supérieure de Cardo
20200 BASTIA
R. C.S. : PARIS n° 499 168 284

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 8 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social de 51 rue de la Borde (75008) PARIS à Lotissement Razzetta Route Supérieure de Cardo (20200) BASTIA, à compter du 8 septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,
Le gérant.

N° 24

PANCRAZI IMMOBILIER

SAS au capital de 10.000 €uros
Siège social : Casta Del Pozzaccio
20138 COTI CHIAVARI
899 551 436 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée PANCRAZI IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du Casta Del Pozzaccio 20138 COTI CHIAVARI au Lotissement de Pernicaggio, Lieudit Pernicaggio 20167 SARROLA CARCOPINO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président

N° 25

4D-CREATIONS EURL

au capital de 2 000 €
Siège social :
Zone Industrielle BASTIA - FURIANI
Lieu-dit la Pastoreccia
135 Rue Claude Papi - 20600 BASTIA
800 925 364 RCS Bastia

Suivant décision du gérant du 01/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 284 Route de Centu Chiave 20290 BORGIO à compter du 01/09/2021. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 26

Cell Constraint & Cancer

SA au capital de 499 365 €
Siège social :
Avenue du Docteur Noël Franchini,
Centre Médical Madonuccia
20090 Ajaccio
511 620 890 RCS d'AJACCIO

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En date du 01/09/2021, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au : 10, boulevard Louis Salvator, 13006 Marseille à compter du 10/09/2021.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

FIN LOCATION GERANCE

N° 27

FIN DE LOCATION GERANCE PARTIELLE

La location gérance partielle consentie par : la SARL LA BRASSERIE IMPERIALE, représentée par ses cogérants, Messieurs BENETTI Jean-Luc et PIETRI Laurent, dont le siège social est situé à A Castella - 20121 SALICE, à Monsieur SAUBION Laurent, immatriculé sous le numéro 851 551 648 au RCS d'Ajaccio, demeurant RESIDENCE DES ILES - 20000 Ajaccio, suivant acte sous seing privé à AJACCIO [Corse-du-Sud] en date du 15 Juin 2019, du fonds de commerce concernant la vente à consommer sur place ou à emporter de vins, bières et toute autre boisson alcoolisée ou non - Restauration rapide et traditionnelle sis et exploité à Ajaccio - 5-7 Rue Zevaco Maire, pour lequel la SARL LA BRASSERIE IMPERIALE est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 814 328 092 A pris fin suite à la cession de la partie du fonds de fonds commerce concernée en date du 30 Juin 2020.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis

MODIFICATIONS STATUTS

N° 28

SCAN SYSTEM

SA transformée en SASU
Au capital de 152 449,02 €
Siège social : LD SAINTE CROIX
20236 OMESSA
411 326 630 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 25/08/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du 1er janvier 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 152 449,02 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : en cas de perte de son caractère unipersonnel, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par M. Henri NOAT, demeurant 56 Rue Molitor Paris 75016. Il en est de même sous sa nouvelle forme de SASU. **COMMISSAIRES AUX COMPTES** :

La SARL AGIR AUDIT ET GESTION, commissaire aux comptes titulaire et M. Albert FERRETTI, suppléant, sont confirmés dans leurs fonctions pour la durée de leur mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2020.

Pour avis
Le Président

N° 29

MEDISOUND SYSTEMS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : Allée des Fleurs
Route du Stade
20600 FURIANI
RCS BASTIA 393 493 648

Aux termes d'une délibération en date du 01.03.2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Dominique Marie Thérèse STROMBONI (épouse GENTILE), demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO (20200), Les Jardins en Ville, Route du Fort de Toga, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2021.

Pour avis
La Gérance

N° 30

TECHNOLOGIES NOUVELLES ET BUREAUTIQUE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée Au capital de 7 622,45 €
Siège social :
Lot 12 Lotissement Stiletto -
Route du Stiletto - 20090 AJACCIO
343 401 105 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 18/08/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et d'augmenter le capital social de 92 378 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social : Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (7 622,45 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Cent mille euros (100 000 euros) **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Georges LUCCIONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Georges LUCCIONI demeurant rue des Aloès - Bât.C - 20000 AJACCIO PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Pour avis, Le Président

N° 31

VICTORIA CORP.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 310 000 €
porté à 650 000 €
Siège social : BASTIA (20200)
4bis Boulevard Paoli
799 603 998 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION

Le 1/07/2021, les associés ont décidé de :
- transformer la société en SAS ;
Président : CGH, SARL, sise à CHISA (20240), A Vadina Rossa, 901 969 352 RCS BASTIA.
Directeur général : JMGH, SARL, sise à CHISA (20240), A Vadina Rossa, 901 967 778 RCS BASTIA
Admission aux assemblées - vote : Subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. **Transmission des actions** : les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.
- d'augmenter le capital social de 310 000 € à 650 000 €,
- de modifier la dénomination et d'adopter celle de GROUPE GIUDICELLI. Mention RCS BASTIA

DEPOSEZ vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

BALBI PREVOYANCE

SARL au capital de 381 122,54 €
Siège social : Lieu dit Précojo
20600 FURIANI
423 963 834 RCS BASTIA

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 2 septembre 2021, les associés ont décidé de nommer, à compter du 6 septembre 2021, en qualité de co-gérant, Monsieur André BALBI demeurant à Ajaccio (20000) 36 cours Napoléon, en remplacement de Monsieur Toussaint BALBI démissionnaire à compter du 6 septembre 2021.

ARENARIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000,00 euros
Siège social : Lotissement 164 Marina
Di Fiori, Chemin Bella Riva
20137 PORTO VECCHIO
800 118 606 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 15.07.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de locations meublées avec prestations para hôtelières et de supprimer l'activité de marchand de biens et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

**PLMC AVOCATS**

658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tél 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 30 06 2021
APPORTEUR : Mr Pierre Jacques LUCIANI GIANMARCHI - 10 04 1980 à BASTIA - Lieu dit Agha Rossa - Route de Vescovato 20215 VESCOVATO
BENEFICIAIRE : SAS HOLDING LG - Capital : 619.633 € - Lieu dit Agha Rossa - Route de Vescovato - 20215 VESCOVATO - Société en cours de Formation SOCIETES :
- LES VERGERS DE L'ISOLOTTO SASU - Lieudit Agha Rossa, Route de Vescovato 20215 VESCOVATO - Capital 105 460 € - RCS BASTIA 834 093 882
- MACONNERIE LG SARL - Lieudit Agha Rossa, Route de Vescovato 20215 VESCOVATO - Capital 7 500 € - RCS BASTIA 524 118 916
- PAUL FRANCOIS SARL - Lieudit Agha Rossa, Route de Vescovato 20215 VESCOVATO - Capital 1 500 € - RCS BASTIA 878 183 920
- ELENA EURL - Lieudit Agha Rossa, Route de Vescovato 20215 VESCOVATO - Capital 1 500 € - RCS BASTIA 878 182 419
TITRES SOCIAUX : Mr Pierre Jacques LUCIANI GIANMARCHI apporte à la société HOLDING LG en cours de formation - 10 546 actions de la société LES VERGERS DE L'ISOLOTTO
- 100 parts sociales de la société MACONNERIE LG
- 100 parts sociales de la société PAUL FRANCOIS
- 100 parts sociales de la société ELENA MONTANT DE L'APPORT : 619.633 € - SIX CENT DIX NEUF MILLE SIX CENT TRENTE TROIS €. Mention RCS BASTIA.

SAS CAUSA.CBD

Suite à l'AGE en date du 13/09/2021, les associés de la **SAS CAUSA.CBD**, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est sis Place du Village - 20 214 ZILIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 900.324.898. ont décidé d'élargir l'objet social aux activités de ventes aux détails en magasin, sur les foires et salons de CBD thérapeutique et de vente en gros de CBD thérapeutique.

**POURSUITES
ACTIVITES****GIARDINU**

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 19, Rue BCR
20137 PORTO VECCHIO
RCS AJACCIO 750 914 822

Aux termes d'une délibération en date du 26/08/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

SEKA TRANSACTIONS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Hameau de Vix
Ld Scagazzo
20240 VENTISERI
888 056 652 RCS BASTIA

Par décision de l'Assemblée générale du 04/08/2021, il a été décidé en application de l'article L225-248, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Modification au RCS de BASTIA

Pour avis

RAPOSU CONSTRUCTION

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Ponte Leccia
Imm. de la Poste, Ponte Leccia
20218 MOROSAGLIA
833 305 113 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 26/08/21, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président

**DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS****L'AGENCE**

SAS en liquidation
Au capital de 100 €
Siège social : C/O M. Julien BIASOTTO
21 BIS Impasse des Terrasses
20200 BASTIA
Siège de liquidation : au siège social
851 602 086 RCS BASTIA

L'AGO réunie le 31/08/21 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. BIASOTTO Julien, demeurant 21 Bis Impasse des Terrasses à 20200 Bastia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

SCÈNES D'INTÉRIEUR

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7622,45 euros
Siège social :
Centre Commercial La Rocade
20167 Mezzavia
R.C.S. Ajaccio 417 783 552

Aux termes d'une délibération en date du 16 août 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 août 2021, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause d'absence d'activité.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Monni épouse Luciani Evelyne, demeurant Pietrosella 20 167 AFA, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à Pietrosella - 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Le Liquidateur

JML

SASU au capital de 5000 €
Siège : 36 Domaine de Suartello
20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 831 964 598

Par décision de l'associé Unique du 30/11/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2020, il a été nommé liquidateur(s) Mme MARCHETTI Laurie demeurant au 36 Résidence de Suartello 20090 AJACCIO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société « **Le Belvédère** », ayant son siège social à Ajaccio (20000), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 538 740 903, réunie le 09 septembre 2021, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé monsieur François PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur
François PERRINO

SCI LAMA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social :
444 route Supérieure de Cardo
20200 BASTIA
Siège de liquidation :
7 chemin de Bellevue
13960 SAUSSET LES PINS
451 840 615 RCS BASTIA

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'AGE réunie le 01/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Carole MAILLOT, demeurant 7 chemin de Bellevue 13960 SAUSSET LES PINS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 chemin de Bellevue 13960 SAUSSET LES PINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de BASTIA, en annexe au RCS.



04 95 32 04 40

REGIE DU PORT DE TAVERNA
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

- 1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Régie du Port de TAVERNA - Hotel de ville - 20221 SANTA MARIA POGHJU
 Tél. : 04 95 38 07 61 - E-Mail : porttaverna@orange.fr
 Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
- 2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant : Monsieur le Président de la Régie du Port de TAVERNA
- 3 - Procédure : Le présent marché public de travaux est passé selon une procédure adaptée (ouverte) en application des dispositions de l'article R.2123 - 1-1° du Code de la Commande Publique.
- 4 - Objet de la consultation et caractéristiques
 La présente consultation concerne : Création d'un local avitaillement
 Caractéristiques essentielles :
 • Conforme au CCTP
 Lieu(x) d'exécution : Port de TAVERNA - Commune de SANTA MARIA POGHJU.
 Le délai d'exécution des travaux ne devra pas dépasser 3 mois.
 Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.
- 5 - Numéro d'identification du marché : Marché référencé n° 007-2021
- 6 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.
- 7 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
- 8 - Retrait électronique des dossiers de consultations : Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises [DCE] et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorses.com/>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux conditions générales du profil d'acheteur.
- 9 - Transmission électronique : Les soumissionnaires ne peuvent choisir qu'un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorses.com/>. Le contenu des plis, ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.
- 10 - Renseignements : Renseignements administratifs : Peuvent être obtenus auprès de la Régie du Port de TAVERNA au n° suivant : 04 95 38 07 61
- 11 - Date limite de remise des offres : jeudi 21 octobre 2021 à 12 heures
- 12 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/09/2021

Le Directeur Général,
M. Marc NICOLAI

EXTRAITS JUGEMENTS

N° 45

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BP 345
20297 BASTIA CEDEX**

Par jugement en date du 07/09/2021 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 1 an à l'encontre de LUCIANI Valérie né(e) le 23/07/1966 à Bastia domicilié(e) RN 198 20240 Ghisonaccia

Non inscrite
Gérante de la société MBI
Bois et Dérivés
T10 - Maison Luciani - Ld Nielluccio
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia B 480 047 653 - 2004 B 323

Pour extrait,
la SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier

N° 46

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BP 345
20297 BASTIA CEDEX**

Par jugement en date du 07/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : CORTE CENTRE B.T.P. C.C.B.T.P [SARL]

Zone Artisanale
RN 200 - BP 62 - 20250 Corte
Activité : construction bâtiments et travaux publics
RCS Bastia B 400 538 633, 95 B 34
Date de cessation des paiements : 31/05/2021

Liquidateur : SELARL Etude BALIN-COURT (Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA) - 15, boulevard du Général de Gaulle - 20200 Bastia.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier

Pour un traitement
PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr



AVIS RECTIFICATIF D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
 Objet du marché : Auscultation et caractérisation du réseau routier de la Collectivité de Corse
 Numéro de référence : 2020-3DEP-0359
 Date limite de remise des offres : Au lieu de lire : lundi 20 septembre 2021 à 12h00, Il convient de lire : lundi 11 octobre 2021 à 12h00
 Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
 Date d'envoi du présent avis rectificatif à la publication : 09/09/2021.

N° 48

MAIRIE DE AITI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :
Mairie de AITI
20244 AITI
mairie.aiti@orange.fr

Objet du marché : réhabilitation de l'Eglise de Aiti :

- Lot n° 01 : VRD - Extérieurs.
- Lot n° 02 : MACONNERIE - Toiture et façade.
- Lot n° 03 : ELECTRICITE - Mise en lumière.

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : procédure adaptée

Conditions de participation

Justifications à fournir en phase de candidature

- Lettre de candidature [DC1].
- Déclaration du candidat [DC2].
- Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

* Offre de prix : 30%

* Valeur technique : 40%

* Références sur travaux similaires : 30%

Date limite de remise des offres : 11 octobre 2021 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 10 septembre 2021

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
 La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
 Objet du marché : Prestation de refonte de l'infrastructure SIG de la Collectivité de Corse
 Numéro de référence : 2021-DTN-0187
 Date limite de remise des offres : 04/10/2021 à 12:00
 Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2021.

ALMA

UNE NOUVELLE LIBRAIRIE AU CŒUR DE LA VILLE



Photos Claire Giudici

Sacré pari que d'ouvrir une librairie indépendante en ces temps de crise sanitaire!

C'est pourtant ce qu'ont fait Christophe di Caro et Olivier Rivollier à Bastia en ouvrant Alma en centre-ville, sur le boulevard Paoli. Et si on s'interrogeait sur l'importance des librairies, l'affluence le jour de l'inauguration a apporté une forme de réponse.

Malgré la présence de deux librairies [une en centre-ville et une dans les quartiers sud], les Bastiais et les habitants des agglomérations voisines avaient durement ressenti, le 31 octobre dernier, la fermeture d'Album [ex-Sobadi] que certains d'entre eux fréquentaient depuis près de 50 ans. Toutefois, Olivier Rivollier, ancien directeur d'Album, préparait la relève en compagnie de Christophe di Caro, enseignant, organisateur de la Coupe corse de philosophie interlycéenne et créateur du Café-philos de Bastia, ainsi que d'une partie des salariés d'Album. Les 230 m² de zone de vente d'Alma Librairie offrent un nouveau sourire aux nostalgiques. Sur la devanture, une idée de la richesse de ce qui se trouve à l'intérieur : «romans, sciences humaines, BD, jeunesse, papeterie». Les éditeurs régionaux ont toute leur place, avec plus de 20 % de la surface de vente qui leur est réservée. Cependant, les rayons sont richement pourvus dans les autres domaines, notamment les sciences humaines dont Christophe di Caro se charge plus particulièrement [la philo, la géopolitique et la politique, les sciences, l'histoire...]. Puis il y a les mangas, que les ados adorent [et ils ne sont pas les seuls], les BD qui conservent un important public, les romans, le théâtre, la poésie, les ouvrages pratiques [santé, jardinage, cuisine, bricolage...], les livres scolaires et parascolaires, etc. Le jour de l'inauguration, si les masques cachaient les sourires, les yeux pétillaient de plaisir. On feuilletait, on échangeait, on respirait l'odeur du lieu et on se laissait emporter : «Comme vous nous avez manqué!» entendait-on murmurer à l'adresse des deux

gérants ou des anciens de l'équipe d'Album qui font partie de cette nouvelle aventure. De qui mesurait-on l'absence? D'eux, ou des ouvrages qu'ils avaient à proposer?

Alma vient à peine d'ouvrir, mais durant les confinements, les librairies, les bibliothèques et même les rayons livres des grandes surfaces avaient été fermés, classés dans la rubrique des «commerces non essentiels». Pourtant, selon le Syndicat national des éditeurs (SNE), le livre a fait preuve d'une «résilience exceptionnelle». Le recul du chiffre d'affaires des éditeurs n'est que de 2,3 % en 2020 par rapport à 2019. Il s'est vendu en France 422 millions de livres. Tous n'étaient pas des livres papier, la progression du livre numérique est très nette, elle atteint 13,5 %. Le livre audio - physique ou dématérialisé - a vu également ses chiffres augmenter. Cependant, le SNE souligne que les éditeurs ont aussi moins publié : l'impact sur la sortie des nouveautés est important, avec une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente. Mais, malgré ces circonstances extrêmement difficiles, le Syndicat de la librairie française (SLF) souligne que, pour les librairies indépendantes, la hausse est de 4,6 % du chiffre d'affaires pour les ventes en littérature [dont polar, science-fiction, etc.], de 6,5 % pour les livres pratiques, principalement grâce aux livres de cuisine et aux ouvrages médicaux, les guides de tourisme accusant pour leur part une chute de 33 % - difficile d'acheter un ouvrage millésimé 2020 traitant d'une région qu'on ne va peut-être pas visiter - ainsi une hausse notable pour la bande dessinée [+14,3%] soutenue, notamment, par les mangas.

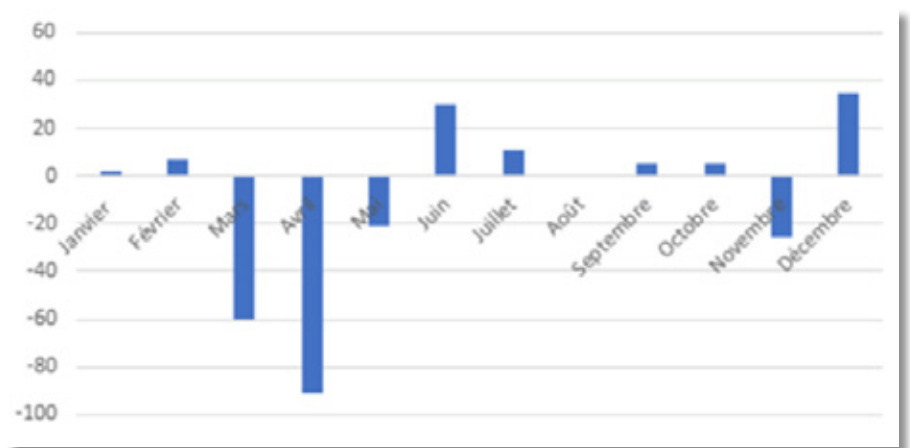
LES LIVRES LES PLUS LUS EN 2020

Source: Syndicat des libraires de France (SLF)

SECTEUR	% des ventes	Évolution
Littérature (dont polar, SF)	27	+4,6
Sciences humaines	14	-3,7
Pratique	5,8	+6,5
Tourisme	2	-33,5
Bande dessinée	15,9	+14,3
Jeunesse	15,8	-4
Scolaire	7,3	-18,7
Parascolaire	3,9	-18,7
Beaux-Arts	3,4	-15,3
Universitaire	4,8	-11,2

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR MOIS EN 2020

Source: Syndicat des libraires de France (SLF)



« Le livre a fait preuve d'une résilience exceptionnelle »

Syndicat des libraires de France



Christophe di Caro

« On voit combien lire est important, souligne Christophe di Caro. C'est ce qui a été mis en relief par cette crise. Ça va même au-delà de la lecture. Quand on lit, on ne cherche pas simplement des informations, on ne cherche pas simplement une histoire, on cherche un lien, quelque chose qui va d'âme à âme, un processus inconscient qui, véritablement, nous nourrit. Il m'est arrivé de me trouver seul avec tout un stock de livres à ranger, et l'effet que ça m'a fait, c'est que je n'étais pas seul. J'aurais pu rester une vie sur cet îlot de lectures. » Sans doute est-ce cela que venaient chercher les très nombreux visiteurs présents à l'inauguration. Ils n'étaient pas venus manger des petits fours - il n'y en avait pas - mais nourrir leur esprit. Parmi eux, beaucoup de jeunes aussi. « Ils sont arrivés un peu plus tard, sans doute au sortir de leurs activités culturelles ou sportives. J'ai, entre autres, vu un groupe d'adolescents en kimono se précipiter, ravis, vers le rayon mangas et s'exclamer: "Mon dieu, regarde tout ce qu'il y a!" » Et si le livre numérique a augmenté ses parts de marché durant la crise sanitaire, les smartphones et les tablettes ne se révélant pas spécialement confortables pour ce type de lecture, c'est en librairie que les jeunes continueront à s'approvisionner. Quant aux lecteurs qui s'étaient tournés vers les géants de la vente en ligne et sont lassés des suggestions de lecture répétitives ou incongrues proposées par les algorithmes, ce sont des avis, des conseils, des propositions provenant d'êtres vivants comme eux qu'ils viendront chercher. « On est restés trop longtemps sans liens humains pour continuer à en souffrir, poursuit Christophe di Caro. Il y aura toujours

« Quand on lit, on ne cherche pas simplement des informations, on ne cherche pas simplement une histoire, on cherche un lien, quelque chose qui va d'âme à âme, un processus inconscient qui, véritablement, nous nourrit. »

quelqu'un pour répondre aux attentes, sur place ou au téléphone. Nous mettrons aussi en place une plate-forme sur les réseaux sociaux, une page Instagram, même si notre objectif est d'enrayer le tout virtuel. Il faut se donner de grands ennemis pour avoir de grandes réalisations! Cependant, nous pourrions proposer des ventes en ligne d'ouvrages régionaux et le système de drive peut aider ceux qui ne vivent pas en ville à trouver des conseils et venir chercher leurs achats plus facilement. »

D'ailleurs, quelles propositions, durant cette période anxiogène, peut-on nous faire à l'Alma Librairie pour la rentrée? « Pour les romans, il est encore un peu tôt. Nous allons prochainement recevoir les nouveautés. Mais pour la rentrée, j'aime bien proposer une peu de philo: Le Bouc émissaire de René Girard par exemple, mais aussi le Manuel d'Épictète, qui est une porte d'entrée remarquable au stoïcisme, ou l'Hymne de l'Univers de Pierre Teilhard de Chardin, une magnifique approche, quasi gnostique, de la vie. Puis L'Alchimiste de Paulo Coelho. » Tout ça pour que la lecture, même quand elle fut dématérialisée, retrouve du corps. Et notre âme. L'Alma, n'est-ce pas le nom choisi pour cette librairie? « L'alma, c'est le côté poétique de l'âme [l'anima] en langue corse. C'est aussi un petit rappel d'Alma di luce, l'association organisatrice des cafés philo que j'animais, et de notre Alma cup, la coupe universitaire de joute verbale, conclut Christophe di Caro. Phonétiquement, le vocable est également un rappel d'Album. C'est un nom qui nous a semblé porteur de sens, riche de toute une philosophie. Il s'est imposé naturellement. » ■

Claire GIUDICI

DÉCENTRALISATION, AUTONOMIE

LES FRANÇAIS BIEN PLUS PRÊTS QU'ON NE LE PENSE

La question d'une plus grande décentralisation, voire d'une autonomie des régions s'est invitée dans les débats récents, à l'échelle nationale comme à l'échelle de la Corse. Si certains poussent les hauts cris, les résultats d'une enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité indique que, dans leur majorité, les Français y sont favorables. Du moins ceux qui savent de quoi il est question.

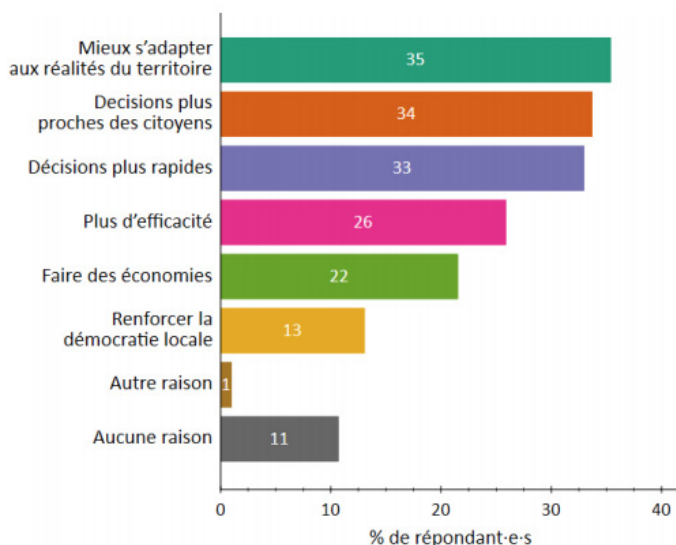
Le 14 septembre, le Conseil exécutif de Corse a confié à Wanda Mastor, agrégée de droit public, professeure et directrice du Centre de droit comparé à l'Université Toulouse 1 Capitole, une mission relative à la question institutionnelle en Corse qui portera sur le «renforcement du fonctionnement démocratique des institutions de la Corse» et «l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice». L'annonce n'a pas été sans susciter son lot de ricanements, rires jaunes et autres grincement de dents de la part de ceux qui estiment que «ça n'arrivera jamais», que «c'est pas ça qui changera le quotidien des gens!» ou de ceux qui peinent encore à saisir la nuance entre autonomie et indépendance. Une semaine auparavant, des réactions globalement similaires avaient pu être notées çà et là, notamment sur les réseaux sociaux, après que Xavier Bertrand, candidat déclaré à la présidentielle de 2022, ait présenté à Châlons-en-Champagne son projet de «République des territoires». L'actuel président du Conseil régional des Hauts-de-France a notamment annoncé vouloir mettre un terme à un vieil usage bien français, à vrai dire assez anachronique au vu de ce qui est mis en œuvre dans l'Union européenne, qui veut que les lois et règlements soient strictement les mêmes partout, au nom d'un principe d'égalité. Selon lui, toutes les collectivités locales devraient «pouvoir adapter les lois et les règlements aux réalités» du terrain. Il s'en est donc trouvé pour lever, du moins virtuellement, leur petit bouclier et y aller du couplet «pas touche à ma république une et indivisible!» bien qu'il y ait belle lurette que le mot «une» ait disparu de l'article 1 de la Constitution française. Il est en revanche bien présent dans l'article 5 de la Constitution italienne qui dispose que «La République, une et indivisible, reconnaît et favorise les autonomies locales; réalise dans les services qui dépendent de l'État la plus large décentralisation administrative; adapte les principes et les méthodes de sa législation aux exigences de l'autonomie et de la décentralisation». Ah... mince alors, se pourrait-il que? Manifestement oui.

Par ailleurs, il semble que, nonobstant les réactions hostiles de certains, les Français soient bien plus favorables qu'il n'y pourrait paraître à une décentralisation qui mettrait fin à l'idée que le quotidien d'un Francilien est strictement le même que celui d'un Normand ou d'un Corse et devrait donc être régi à l'identique. C'est en tout cas un des enseignements de la cinquième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité menée en juillet 2021 par Ipsos pour le Cevipof/Sciences Po et l'Association des maires de France, auprès d'un échantillon représentatif de 10105 Français. Dans un contexte de débats au Sénat autour du projet de loi «Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification», 48 % des Français interrogés déclaraient connaître et comprendre le processus de décentralisation, 35 % en avaient déjà entendu parler sans très bien voir de quoi il s'agit et 17 % ne le connaissaient pas même vaguement. Mais, quel que soit le niveau de connaissances, une large majorité (75 %) se dégageait pour privilégier un modèle d'organisation politique où les décisions seraient prises au nom d'un principe d'efficacité justifiant une

adaptation dans chaque territoire contre un principe d'égalité territoriale (25 %). Un résultat, note Martial Foucault, professeur à Sciences Po et directeur du Cevipof, qui «accrédite la thèse de la recherche d'une plus grande efficacité dans l'action publique, sujet au cœur des tensions démocratiques du pays depuis plusieurs années». Cela étant, les raisons mises en avant par les sondés pour plébisciter davantage de décentralisation dépassent le souci d'efficacité. Les Français font en effet primer la prise en compte des réalités différenciées du territoire (35 %), la capacité de saisir les besoins des citoyens et de prendre des décisions plus proches d'eux (34 %) ainsi que la rapidité des décisions (33 %) pour justifier une accélération du mouvement de décentralisation. Du côté des 25 % de réfractaires, on invoquait en premier lieu le risque d'inégalités entre les territoires, ou encore celui du manque de moyens ou même d'une augmentation des dépenses publiques. Le plus étonnant, cela dit, était la part non négligeable (22 %) de ceux qui se déclaraient contre sans pouvoir motiver cette opposition. Une posture masquant l'incapacité d'argumenter sur un sujet qu'on méconnaît? Il se dégageait en tout cas une «tendance forte» lorsqu'on interrogeait les Français sur leurs souhaits d'évolution du rôle de leur commune, dans un contexte de décentralisation: plus le niveau de connaissances sur la décentralisation était élevé, plus la demande de transferts de compétences et donc d'autonomie des collectivités territoriales l'était aussi, le statu quo étant privilégié par les personnes les moins au fait des enjeux du processus de décentralisation. ■ EM

Les deux raisons pour lesquelles vous seriez favorable à plus de décentralisation en France

(total supérieur à 100%)



MUSIQUE & BURLESQUE

Yadéwatts

Daphné Clouzeau est clowne-chanteuse. Elle a débuté son parcours à l'âge de 16 ans par le théâtre gestuel et le texte. Puis, elle s'est formée à l'école Le Samovar, dédiée aux arts du clown contemporain, mais aussi, parallèlement, au chant ethnique et à la technique vocale lyrique. Elle enseigne l'art clownesque en rapport avec la voix au sein de différentes structures. Co-fondatrice du groupe de polyphonies du monde Chet Nuneta, elle est également arrangeuse et compositrice, pour les clowns hospitaliers de l'association Le Rire Médecin et pour les spectacles du clown qu'elle a créé et qu'elle fait évoluer depuis 2004, Rosie Volt, une «*voltigeuse de la glotte*» aux multiples facettes. En 2011, elle a fondé la compagnie fUtilité Publique, espace de recherche autour du jeu clownesque, qui produit les spectacles de Rosie Volt. Après avoir été bergère tyrolienne dans *La Natür, c'est le Bonhür* [2007] puis *Les transhumances de Rosie Volt* [2009], Rosie devient une drôle de diva, inspirée d'icônes telles que La Callas, Nina Hagen ou Dalida, pour *Yadéwatts*, créé en 2016. Avec la complicité de Marc Zuber, Daphné Clouzeau met en scène une Castafiore déjantée, déterminée à faire découvrir au public l'étendue de sa tessiture mais aussi la diversité des langages musicaux qu'elle a pu découvrir de par le monde. Une sorte de conférence vocale, en somme. Fourreau, étoile de fourrure, chignon dont pas une mèche ne dépasse, Rosie soigne son entrée... mais dès les premières notes tout lui échappe et sa prestation ne tarde pas à virer à l'odyssée, malgré les efforts du dévoué technicien qu'elle ne manque pas d'accabler de reproches. Le lendemain du spectacle, Daphné Clouzeau animera un stage de chant pour adolescents et adultes à l'école de musique de Casamuzzone/Prunelli-di-Fiumorbo (*inscriptions et renseignements par mail: anima.centreculturel@sfr.fr ou par téléphone: 04 95 56 26 67*).

Le 18 septembre, 20 h 30. Salle Cardiccia de Migliacciaru (Prunelli-di-Fiumorbo). ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



THÉÂTRE

Beaucoup de bruit pour rien

À Messine, Don Pedro, prince d'Aragon, revient de guerre victorieux en compagnie de ses hommes et rend visite à son ami Léonato, gouverneur de Messine. Béatrice, nièce de Léonato, dotée d'un esprit vif et volontiers piquant, retrouve ainsi Bénédicte, un chevalier qui a suivi Don Pedro et qu'elle connaît de longue date. Les jeunes gens se livrent à une joute verbale tandis que Claudio, jeune et naïf ami de Bénédicte, et Héro, fille de Léonato s'éprennent l'un de l'autre. Alors que leur mariage s'organise promptement, l'entourage de Don Pedro conspire en vue de faire tomber Béatrice et Bénédicte dans les bras l'un de l'autre. Mais ce n'est là le seul complot. Don Juan, frère illégitime de Don Pedro, est déterminé à contrecarrer les projets matrimoniaux de Claudio et Héro et veut discréditer la jeune fille en faisant croire à son fiancé qu'elle lui est infidèle. Salomé Villiers et Pierre Hélie signent la mise en scène et l'adaptation de cette œuvre de Shakespeare, où la comédie semble régulièrement sur le point de basculer dans la tragédie. Tout en s'inspirant du climat des Années folles, du tourbillon de l'entre-deux guerres, ils ont évité d'y transposer littéralement l'action, préférant la situer dans un univers impossible à «*dater*» précisément, mais où la photographie joue un rôle à part entière, instrument emblématique des illusions, faux-semblants et duperies qui sont au cœur de l'intrigue. À l'heure des réseaux sociaux, des indiscretions soigneusement organisées, des fake-news relayées à l'infini, cette œuvre publiée en 1600, loin d'avoir mal vieilli, est on ne peut plus dans l'air du temps.

Le 22 septembre, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Le cercle de Whitechapel

«*Chaque époque a les monstres qu'elle mérite.*» Alors que Londres est la plus grande et la plus riche ville de la Terre, qu'elle dirige la moitié du monde, que dans les beaux quartiers de Chelsea et Westminster rayonne une élite politique et culturelle, une série de crimes atroces attire l'attention sur le quartier de Whitechapel, la misère sordide, la face cachée de cette ville. Jack l'Éventreur s'en vient bousculer l'hypocrisie d'une époque corsetée où la bonne société parvenait jusqu'alors sans trop de peine à détourner pudiquement les yeux et à croire que la violence et la folie ne s'incarnaient que sur les scènes, comme pour l'adaptation théâtrale de *L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mister Hyde* de Stevenson qui fait alors fureur. Si au départ, on ne se soucie guère du meurtre, si abominable soit-il, d'une malheureuse prostituée, les crimes de Jack ne tardent pas à défrayer la chronique. Aussi, alors que la police patauge, un membre de la gentry londonienne, Sir Herbert Greville, décide de former une équipe d'enquêteurs parallèle. Elle se compose d'un jeune médecin et romancier débutant, Arthur Conan Doyle; d'un journaliste qui aspire à devenir dramaturge, George Bernard Shaw; du directeur d'un des plus prestigieux théâtres de Londres dont la carrière d'écrivain végète, Bram Stoker; et d'une des premières femmes médecins de l'époque, Mary Lawson. De brillants esprits, qui ont établi leur quartier général à Whitechapel et qui vont, peu à peu, parvenir à résoudre l'une des plus grandes énigmes criminelles de l'histoire. Entre rire, suspens et critique sociale, une comédie policière de Julien Lefebvre, mise en scène par Jean-Laurent Silvi.

Le 18 septembre, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Le 25 septembre, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



CARNETS DE BORD

DES PRIMAIRES À LA COUR DE JUSTICE

par Béatrice HOUCARD



Il y en aura 122 670 électeurs, du 16 au 19 septembre (puis du 25 au 28 pour le probable second tour) pour choisir le candidat écologiste à l'élection présidentielle de 2022. On appelle ça une «*primaire*». Ils ont signé une charte «*pour une République écologiste*» et versé deux euros. Face à eux, cinq candidats : la députée Delphine Batho, qui prône la décroissance ; l'écologiste Jean-Marc Governatori, partisan des jardins potagers communautaires et de la protection animale ; l'eurodéputé Yannick Jadot le [relativement] modéré ; Éric Piolle, fort de ses deux élections à la mairie de Grenoble, qui veut, comme François Mitterrand naguère, «*changer la vie*». Enfin Sandrine Rousseau, que l'on n'attendait pas là, candidate «*féministe, intersectionnelle*» et la plus radicale [elle revendique le qualificatif].

Il faut se méfier des primaires chez les écologistes. En 2002, ils avaient choisi Alain Lipietz plutôt que Noël Mamère. Mais le candidat désigné n'avait pas tenu la distance et Noël Mamère avait été finalement candidat, réalisant le meilleur score de son camp à la présidentielle : 5,25 %. Dix ans plus tard, à la surprise générale, Eva Joly fut choisie plutôt que Nicolas Hulot mais ne recueillit que 2,3 % après une campagne laborieuse.

La grande inconnue de la primaire, c'est la composition du corps électoral. Là, mystère. Quel est le candidat qui a, le plus efficacement, fait s'inscrire ses soutiens ? On n'en sait rien et, si Yannick Jadot est le favori, Sandrine Rousseau pourrait créer la surprise. L'avantage, pour faire durer le suspense, est qu'aucun sondage ne peut rien prévoir, faute de savoir qui vote.

Il faut aussi se méfier de la primaire tout court. Cet exercice présumé démocratique n'a débouché qu'une seule fois sur une victoire : celle de François Hollande en 2012. Mais on a vu en 2017 comment il a entraîné une double impasse. À droite, François Fillon l'avait emporté en s'adressant au noyau dur de l'électorat de la primaire, donc très à droite. Mais, indépendamment des «*affaires*», il n'a ensuite pas réussi à séduire un électorat plus large. Idem à gauche, avec le choix d'un Benoît Hamon, fort lors de la primaire mais incapable de séduire les électeurs de la gauche modérée.

On comprend, dans ces conditions, que le parti de la droite,

Les Républicains, hésite avant de lancer une primaire pour départager ses prétendants. Faute d'un leader qui s'impose, les militants et sympathisants s'interrogent : Xavier Bertrand [qui ne veut pas participer à la primaire] ? Valérie Pécresse ? Michel Barnier ? Philippe Juvin ? Eric Ciotti ? Les adhérents du parti devraient décider le 25 septembre s'ils font le choix de la primaire ou s'ils laissent les sondages décider.

Et les socialistes ? Depuis quelques jours, la candidature d'Anne Hidalgo, bénie par le premier secrétaire du PS Olivier Faure, est sur la table. Pourtant, elle doit encore être validée par une primaire interne au parti, à laquelle se présente aussi l'ancien ministre Stéphane Le Foll.

S'il fallait trouver une utilité à la primaire, si discutable qu'elle soit politiquement, ce serait les débats qu'elle offre. Les cinq candidats écologistes, après un galop d'essai laborieux sur France TV, se sont livrés à un bel exercice le 8 septembre sur LCI, offrant à quelque 200 000 téléspectateurs un vrai débat sur le fond, courtois, sérieux, avec nuances et divergences. Un débat, quoi qu'on pense des propositions écologistes et même si l'on a souvent bondi sur son canapé, qui faisait honneur à la politique. C'est toujours ça...

LA POLITIQUE SOUS L'ŒIL DE LA JUSTICE

Agnès Buzyn, ministre de la Santé lors du début de la crise sanitaire et jusqu'au 16 février 2020, a été mise en examen pour «*mise en danger de la vie d'autrui*». Le même sort semble attendre son successeur, Olivier Véran, mais aussi l'ancien Premier ministre Édouard Philippe. Tous pourraient être jugés ensuite par la Cour de Justice de la République, cette créature hybride où siègent trois magistrats et douze parlementaires.

L'ancienne ministre a été placée sous le statut de témoin assisté pour «*abstention volontaire de combattre un sinistre*». Vous avez dit «*volontaire*» ? Oui, volontaire. Cette infraction s'applique à «*quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes*» alors que la «*protection de la santé*» des Français figure dans son décret



Illustration ICN d'après photo DR

de nomination ainsi que dans le préambule de la Constitution. Il y a sans doute beaucoup à dire sur la gestion de la crise sanitaire. Parlementaires, leaders politiques et manifestants anti-pass sanitaire et souvent anti-vaccination, ne se privent pas de le faire et c'est normal. Rien ne serait plus inquiétant qu'une démocratie où tout le monde serait d'accord sur tout. Même pendant la guerre de 14-18, la fameuse «*union sacrée*» n'avait été qu'éphémère et la lecture des travaux de l'Assemblée nationale (alors Chambre des députés) et du Sénat prouve à volonté combien le débat politique était vif. Le Parlement est là pour ça.

Le Parlement, oui. Mais pas la justice. Comment des responsables politiques pourront-ils continuer de gouverner s'ils sont en permanence sous la menace d'un procès? S'ils commettent un délit, oui. Mais si la politique qu'ils mènent n'a pas les résultats escomptés, ce qui reste parfois subjectif, devant qui doivent-ils rendre des comptes? Une douzaine de ministres du Travail et de chefs de gouvernement doivent-ils être trainés devant les juges à cause du chômage et parce que, toujours selon la Constitution, «*chacun a le droit d'obtenir un emploi*»? Évidemment, Agnès Buzyn a commis une grosse erreur, le 17 mars, en faisant des confidences au Monde. «*Depuis le début, dit-elle alors à propos de sa campagne des élections municipales à Paris, je ne pensais qu'à une seule chose: au coronavirus. On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade. La dernière semaine a été un cauchemar. J'avais peur à chaque meeting.*» Elle ajoute: «*Je pense que j'ai vu la première ce qui se passait en Chine: le 20 décembre, un blog anglophone détaillait des pneumopathies étranges. J'ai alerté le directeur général de la santé. Le 11 janvier, j'ai envoyé un message au président sur la situation. Le 30 janvier, j'ai averti Édouard Philippe que les élections ne pourraient sans doute pas se tenir. Je rongais mon frein.*»

Les tenants de la judiciarisation de la vie politique ne manqueront pas de s'appuyer sur ces propos pour justifier les poursuites. Ce qui ne changera rien à ce principe en passe d'être balayé: les responsables politiques ne doivent rendre des comptes qu'aux électeurs, et une défaite électorale est pour eux bien plus douloureuse qu'une condamnation.

UN NOM, UNE ÉMISSION

En ces semaines de rentrée audiovisuelle, une tendance se renforce: de plus en plus d'émissions des chaînes dites d'information ont pour nom... celui de leur présentateur. Ce n'est plus l'information qui est en tête de gondole, c'est le journaliste. Détestable mode.

Ainsi, sur BFMTV, on peut voir *Bourdin direct* (Jean-Jacques Bourdin), le *Live Toussaint* (Bruce de son prénom), *Calvi 3D* (Yves Calvi) ou *Polonews*, la nouvelle émission de Natacha Polony. Et sur RMC Découverte, pour débiter la journée, on a *Apolline matin*, animé par Apolline de Malherbe.

Sur CNews, on a le *Morandini Live* (Jean-Marc Morandini) et l'émission star de la chaîne, *L'heure des Pros*, un «*talk-show*» dont les invités semblent parfois assez peu professionnels face à l'animateur des débats, Pascal Praud. Prudents, avant de le remplacer à l'antenne puisqu'il est devenu «*un acteur du débat politique national*», la chaîne n'avait pas débaptisé *Face à l'info* pour y intégrer le nom d'Éric Zemmour. Sans doute voulait-elle cacher qu'elle lui faisait la courte échelle, ce que tout le monde avait compris.

Sur LCI, on passe allègrement du *Club Le Chatelier* (Bénédicte de son prénom), à *Fourest en liberté* (Caroline), *Brunet et compagnie* (Éric), *Darius Rochebin et compagnie*, *Lenglet déchiffre* (François). La palme d'or à *Ruth Elkrief 2022*, qui anime, fort brillamment d'ailleurs, une émission sur la présidentielle. Mais le slogan pourrait faire croire à un Huron débarquant devant son écran que la journaliste est elle-même candidate à la présidentielle.

Par cette manie du titre inspiré par le nom ou le prénom, les chaînes montrent bien que, comme le disent parfois des patrons de presse mal inspirés, «*le contenu n'a pas d'importance*». Les invités non plus, puisque ce sont les présentateurs-vedettes qui sont censés empêcher le téléspectateur de zapper. Le contenant a pris le pas sur le contenu.

Aurait-on aimé, jadis, regarder *Chancel reçoit* au lieu du *Grand échiquier* ou remplacer *À armes égales* par *Praud fait l'arbitre* et *Cartes sur table* par *Elkabbach et Duhamel reçoivent*? Je vous laisse juges. ■

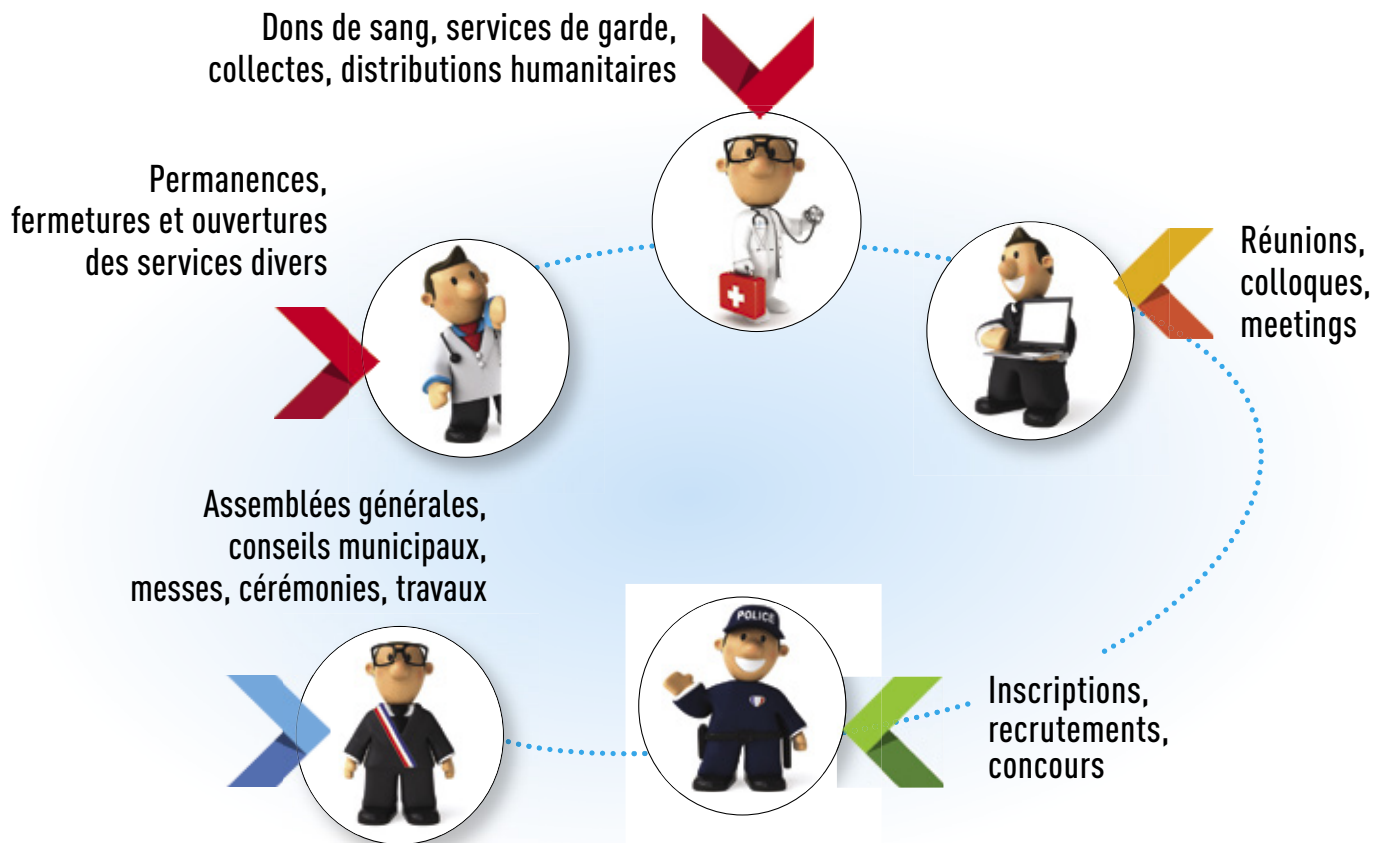
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

